

COMMUNIQUÉ *Pour diffusion immédiate*

Commission permanente de la présidence du conseil

Montréal, le 4 mai 2006 – C'est dans la foulée du Sommet de Montréal que l'administration de la Ville s'est engagée à créer un poste d'ombudsman, indépendant et apolitique, nommé par le conseil de ville. Promulgué le 10 septembre 2002, le *Règlement sur l'ombudsman* précise ses responsabilités et ses pouvoirs d'enquête. L'ombudsman de Montréal intervient lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire qu'une personne ou un groupe de personnes a été lésé, ou peut vraisemblablement l'être, suite à un acte, une décision, une recommandation ou une omission d'un employé ou d'un représentant de la Ville : il s'assure que les citoyens reçoivent les services auxquels ils ont droit et soient traités avec respect et équité. Depuis 2003, l'ombudsman de Montréal offre aux citoyens un service personnel, confidentiel et accessible. Au cours de l'année 2003, 105 dossiers ont été traités. En 2004, 211 dossiers ont fait l'objet d'une enquête et l'ombudsman a recommandé des mesures visant la protection des personnes acquittées limitant ainsi l'accès aux dossiers criminels de la cour municipale. En 2005, l'ombudsman a traité 557 demandes d'intervention et 223 d'entre elles ont donné lieu à une enquête approfondie. Quels sont les objets des demandes reçues au bureau de l'ombudsman en 2005, quelles ont été les interventions et que pouvons-nous conclure de leur impact pour les montréalaises et les montréalais ?

Si vous voulez en savoir davantage et donner votre opinion sur le sujet, vous êtes invités à participer à la prochaine assemblée de la **Commission de la présidence du conseil** :

le jeudi 18 mai 2005, à 19 h
à la salle du conseil de l'hôtel de ville
275 rue Notre-Dame Est (métro Champ-de-Mars)

Les personnes qui désirent participer à la période de questions et commentaires sont priées de s'inscrire au cours des 30 minutes précédant l'assemblée ou en communiquant avec la Direction du greffe au 872-3770. Le *Rapport annuel 2005 de l'ombudsman de Montréal : Au cœur de la communauté* peut être consulté dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement, à la Direction du greffe et sur le portail <http://www2.ville.montreal.qc.ca> sous mairie/vie démocratique/les commissions du conseil d'agglomération.

-30-

Renseignements : Direction du greffe
Comités et commissions du conseil (514) 872-3770